

LE MAGAZINE DE LA
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DES 2 BAIES
EN MONTREUILLOIS

N°11 Août 2024

Agglo infos



SPÉCIAL INONDATIONS

POURQUOI ?
COMMENT ?
ET APRÈS ?

CA2BM
ggglomération
2 Baies en Montreuillois



Bruno Cousein, Président
de la Communauté d'Agglomération
des 2 Baies en Montreuillois

« 21 actions à pour

Édito

De nombreuses communes et plusieurs milliers d'habitants du territoire ont été très impactés par les inondations l'hiver dernier. Comment expliquer ce phénomène ?

Tout d'abord, il faut rappeler que nous avons vécu des épisodes pluviométriques jamais connus à ce jour. Il est tombé l'équivalent de six mois de pluie entre le 12 octobre et le 30 novembre 2023, puis encore des précipitations en décembre, janvier et février. Ce sont des chiffres que notre territoire, et plus largement le Pas-de-Calais, n'avait jamais eu à connaître. Les niveaux des cours d'eau ont atteint des niveaux inégalés et ils n'ont pas baissé durant plusieurs mois, sans oublier les sols détrempés et les nappes affleurantes. Aucune infrastructure du territoire, et même du département, n'est dimensionnée pour des phénomènes d'une telle ampleur. De plus, la multiplication des acteurs de la gestion de l'eau (État, EPCI, SYMCEA, ASA, communes, agriculteurs, propriétaires riverains) ne permet pas de coordonner efficacement les actions et réalisations. Il ne faut pas oublier que les propriétaires riverains des cours d'eau non domaniaux sont responsables de l'entretien régulier : enlèvement des embâcles, entretien de la végétation et des berges. Chacun a des responsabilités et il y a un manque de clarté sur le « qui fait quoi ».

« CHACUN A DES RESPONSABILITÉS ET IL Y A UN MANQUE DE CLARTÉ SUR LE " QUI FAIT QUOI " »

Durant cette période de crise, la CA2BM a réalisé de nombreuses interventions mais aussi des travaux d'urgence. Elle a également mis en œuvre des dispositifs à l'égard des communes et des entreprises du territoire.

La CA2BM a répondu, dans la mesure de ses moyens humains et matériels, aux sollicitations des communes dans divers domaines : fourniture de big-bags, de sable (320 tonnes), de bennes, passages d'hydrocureurs... et les services de l'agglomération ont dû sans cesse adapter certains services, à l'image des transports scolaires ou du ramassage des déchets ménagers. Dans le même temps, les services sont intervenus pour colmater des brèches, pour assurer des opérations de pompage, pour réparer des casses de canalisations d'eau potable ou d'assainissement. Nous avons également porté des travaux d'urgence, quelques fois à la place des propriétaires, à l'image de la création d'un bras de déviation de la Course, de la création de deux ponts-cadre à La Calotterie permettant de rendre transparentes les routes départementales, véritables obstacles au bon écoulement des eaux. Nous avons créé un bassin de rétention à Brexent-Énocq, conforté des levées de terre et réparé des digues à Attin, La Madeleine-sous-Montreuil ou Montreuil-sur-Mer, sans oublier le curage de onze bassins de rétention. Ces seuls travaux d'urgence ont coûté 1,3 million d'euros HT à l'agglomération. De plus,

« NOUS AVONS ÉGALEMENT MIS EN PLACE UN FONDS D'AIDE EXCEPTIONNEL D'UN MILLION D'EUROS »

mener avant l'automne, un montant de 3,7 millions d'euros. »

sur notre proposition, l'État a confié à l'agglomération, dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, la réalisation des travaux de curage du domaine public fluvial sur la Canche dont il a la responsabilité. Mais nous avons également mis en place un fonds d'aide exceptionnel d'1 million d'euros pour les communes ainsi qu'un dispositif de prise en charge d'une partie des franchises d'assurance pour les entreprises et exploitations agricoles impactées. Nous avons fait preuve de solidarité, tout en assumant les compétences qui sont les nôtres. L'exemple des remparts de Montreuil-sur-Mer est assez parlant, avec plusieurs millions d'euros de travaux que doit assumer la CA2BM.

« LA CA2BM, LES ÉLUS ET LES AGENTS DE L'AGGLOMÉRATION SONT PLEINEMENT MOBILISÉS POUR PARVENIR À RÉALISER LES TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS QUI LUI INCOMBE »

D'autres travaux dits « structurants » sont engagés ou vont l'être d'ici quelques jours. Qu'en est-il ?

Ces travaux sont le fruit de nombreuses réunions de travail avec les représentants des services de l'État, les communes, les acteurs de l'eau et les associations de sinistrés. Elles ont abouti à la détermination de 21 actions à mener avant l'automne, pour un montant de 3,7 millions d'euros. À ces actions s'ajouteront ensuite les aménagements à réaliser dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI Canche) ou la réalisation de zones de tamponnement.

Y-a-t-il des obstacles à la réalisation de ces travaux ?

Il y a deux sujets que nos parlementaires et l'État doivent traiter en priorité : le délai et la complexité administrative ainsi que la maîtrise du foncier. Les travaux structurants nécessitent des démarches administratives mais ce n'est rien à côté des études et des demandes

d'autorisation liées au PAPI Canche. Celles-ci sont d'ores-et-déjà engagées mais il faut absolument faciliter la réalisation des travaux en simplifiant les démarches. Nos concitoyens ne peuvent comprendre, après ce qu'ils ont vécu, la lenteur des démarches administratives qui nous est imposée. De plus, pour réaliser des aménagements, nous devons être autorisés par les propriétaires fonciers ou acquérir des parcelles. Nous assistons malheureusement à des réticences de certains propriétaires, voir des volontés de faire flamber les prix des terrains. Notre unique solution en de pareilles circonstances est la procédure d'expropriation. Comme pour les autorisations de travaux, l'expropriation est une procédure trop longue qui nous fait perdre un temps précieux. Heureusement, ce n'est pas une généralité mais il faut comprendre qu'un seul propriétaire qui refuse d'ériger une partie de digue, c'est tout le système qui devient inopérant. Mais la CA2BM, avec l'appui des élus et des agents de l'agglomération est pleinement mobilisée pour parvenir à réaliser les travaux et aménagements qui lui incombent, tout en poursuivant son travail de coordination avec les autres acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire.



Pour comprendre l'écoulement dans les cours d'eau.



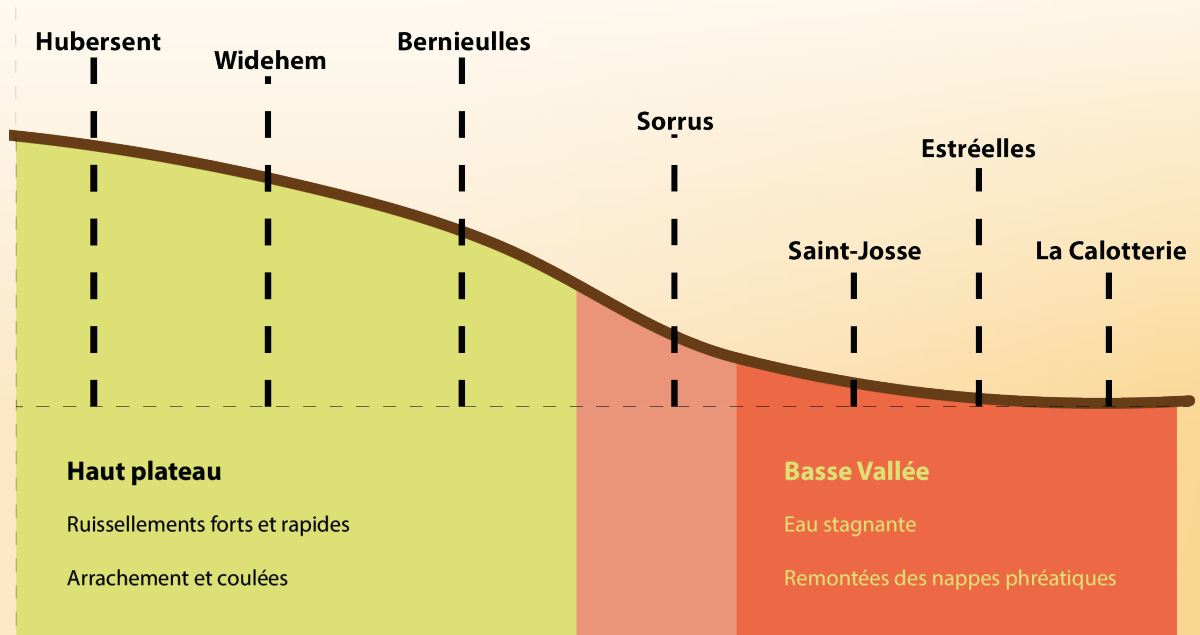
En bleu, les zones qui ont été touchées par les inondations.

4

POURQUOI ?

Des conditions météorologiques exceptionnelles

- Après avoir affronté deux tempêtes successives fin 2023, notre territoire a connu une pluviométrie importante du 15 octobre 2023 au 31 mars 2024 avec **900 mm d'eau ; ce qui représente la moyenne sur une année normale.**
- La pluviométrie très importante du 15 octobre au 31 décembre 2023 atteignant 616 mm a provoqué les inondations de novembre avec beaucoup de ruissellements dans les vallées de la Dordogne, de l'Huitrepin et de la Course. L'eau passe, fait beaucoup de dégâts mais ne reste pas... Les sols et les nappes phréatiques se sont gorgés d'eau.
- Du premier janvier au 31 mars 2024, la pluviométrie fut moindre, atteignant 284 mm. Mais, associée aux nappes phréatiques affleurantes, cela a provoqué les inondations de janvier et février.
- Le territoire n'a pas connu de phénomènes de ruissellement sur cette période mais l'eau mettra beaucoup de temps à s'évacuer à cause des remontées de nappes.
- Sur ces périodes, **les débits ont été exceptionnels sur la Course avec plus de 30m³/s** (habituellement 5m³/s). **La Canche a atteint des niveaux jamais connus allant jusqu'à 2,10 m** alors que la dernière crue historique était à 2,02 m ! Il faut remonter à 1924 pour retrouver un niveau aussi haut ! C'est ce que l'on appelle une crue centennale.



Les phénomènes observés dans plusieurs communes.

Que s'est-il passé ?

■ Ruissellements

La puissance des ruissellements en amont (quantité et force élevées du débit d'eau) a été dévastatrice, notamment à Frencq, Cormont, Hubersent, Tubersent, Maresville, Brexent et Longvilliers.

■ Marais

Le marais de Brimeux (niveau plus bas que la Canche) s'est rempli suite à la montée des eaux du fleuve et aux ruissellements provenant des plaines agricoles. L'eau s'est ensuite déversée par-dessus la chaussée Saint-Pierre pour arriver dans les marais de Beaumerie-Saint-Martin et Marles-sur-Canche. L'eau a continué son cheminement en rive droite et rive gauche de la Canche pour rejoindre les marais de Neuville-sous-Montreuil et Montreuil-sur-Mer, inondant ainsi les habitations et commerces de la D901, rue Saint-Gengoult et route de Montreuil. Ensuite, l'eau est arrivée vers les marais de La Madelaine-sous-Montreuil et La Calotterie. Enfin, une fois les marais saturés, l'eau s'est déversée par-dessus la D146 et la D145 à Valencendre, pour rejoindre les fossés du secteur des Bas-Champs de Saint-Josse, puis la Grande Tringue, pour se jeter dans la Canche.

■ Décrués

Après la première inondation de novembre 2023, la décrue a été extrêmement lente (plus d'un mois pour retrouver une situation normale), cependant certaines zones resteront l'hiver à l'eau, notamment les marais et points bas.



La CA2BM

Les équipes de la CA2BM sont intervenues dans de nombreuses communes.

6



Des big bags ont été acheminés par les agents communautaires.



Une trentaine de bennes ont été placées dans les communes pour gérer les déchets.

Surpris, comme tous, par l'importance et la rapidité de la montée des eaux dans de nombreuses communes, les services de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois se sont portés au chevet des sinistrés sous différentes formes : installation de pompes, mise à dispositions de bennes (27) pour évacuer les déchets des habitations, installation de big bags dans de nombreux lieux, etc.

Des travaux dans l'urgence

Les travaux entrepris en urgence pour sécuriser la population pendant les inondations :

- Travaux de colmatage des digues sur Montreuil-sur-Mer (35 000 euros).
- Actions pour conforter des levées de terre sur Attin et La Calotterie (15 000 euros).
- Actions pour conforter les berges sur Recques-sur-Course avec des enrochements et transferts de terre (154 000 euros).

aux côtés des communes



Des agents sur le terrain pendant plusieurs jours voire semaines.



Des travaux se sont déroulés la nuit dans la vallée de la Course.

Mise en place d'une aide exceptionnelle aux entreprises

Les artisans, entreprises, agriculteurs... de la CA2BM pouvaient et peuvent disposer d'un soutien financier et d'un accompagnement personnalisé pour leurs recherches d'aides financières.

Pour tous renseignements, contactez la Maison des Entreprises située boulevard Edouard Lévêque à Étapes-sur-mer, par téléphone : 03 21 89 98 40 ou par mail : entreprises@ca2bm.fr



Une première tranche de travaux réalisés en urgence

Durant les mois de février et mars 2024, la CA2BM a réalisé des travaux dits « d'urgence » sur plusieurs communes du territoire. Ces travaux ont permis d'éviter à de nombreux secteurs de nouvelles inondations.

8

- Création d'un pont cadre sous la RD 146 au niveau de La Calotterie avec recalibrage des fossés en amont et en aval (205 000 € HT).
- Confortement des levées de terre à La Madelaine-sous-Montreuil (190 000 € HT).
- Création d'un bassin de rétention à Brexent-Énocq (350 000 € HT).
- Curage des bassins de stockage sur Hubersent, Attin, Frencq, Longvilliers et Maresville (40 000 € HT).
- Création d'un pont cadre sous la RD 145 à Saint-Josse (90 000 € HT).
- Entretien des fascines.



À Valencendre un pont cadre a été mis en place au niveau de la RD 145.

Opération de curage de la Canche à Brexent-Énocq.



Construction d'un ouvrage à La Calotterie.

Levée de terre à Attin, le long de la Canche.

24/01/2024 11:30

Les inondations en quelques



Des tonnes de sable ont été acheminées dans de nombreuses communes.



La Canche a été curée en plusieurs endroits.

10



28

communes de la CA2BM ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.



21

entreprises, commerces et exploitations agricoles touchés ont sollicité et obtenu une aide de la CA2BM pour le remboursement de la franchise assurance.



1

million d'euros pour soutenir les travaux portés par les communes.

chiffres



Plusieurs bassins de rétention ont été curés.



Deux ponts cadres ont été réalisés à La Calotterie.



320

tonnes de sable ont été acheminées vers les communes sinistrées par le biais de la mise en place de big bags.



1,3

million d'euros le coût des travaux d'urgence réalisés par la CA2BM.



3,7

millions d'euros le montant des travaux dits « structurants » qui sont ou seront réalisés d'ici l'automne par la CA2BM.



600

mètres, la longueur de la Canche qui, dans le cadre d'une convention d'une délégation de l'État, a été curée en son lit, en des endroits déterminés après études bathymétriques.

Des travaux pour prévenir !

4 millions

d'euros le coût total de ces travaux dits « structurants »

Les inondations de la fin 2023 et début 2024 sont encore dans toutes les mémoires. Au moindre épisode pluvieux, nombreux sont les habitants à s'inquiéter. Afin de prévenir de nouveaux épisodes dramatiques, la CA2BM a engagé de nombreux travaux en concertation avec les communes, les services de l'État, les diverses associations et intervenants de la gestion de l'eau. Les chantiers sont en cours et devraient être achevés avant cet hiver.

12



À Brexent-Énocq un bassin de rétention a été aménagé.



Des travaux ont permis de renforcer la digue à Neuville-sous-Montreuil.

Les travaux programmés sont les suivants

★ en prévisionnel

■ Curage de la Canche au droit des affluents	51 318€ HT	■ Travaux sur poste de refoulement	*850 000€ HT
■ Bathymétrie de la Canche pour connaître la hauteur du lit	68 800€ HT	■ Création de plateformes pour l'installation de pompes mobiles « grands débits »	*50 000€ HT
■ Travaux à Estrée/Recques-sur-Course	51 320€ HT	■ Levée de terre à Attin	200 000€ HT
■ Création de barrages dans les creuses Hubersent	289 855€ HT	■ Renforcement de la digue Pion à Montreuil-sur-Mer	177 378,33€ HT
■ Travaux sur les portes à marée	*300 000€ HT	■ Confortement de digues au Moulin du Bacon à Neuville-sous-Montreuil	121 859,25€ HT
■ Confortement de berges à La Madeleine-sous-Montreuil	*180 000€ HT	■ Création de levée de terre aux serres de Montreuil-sur-Mer	47 657,85€ HT
■ Réhaussement du chemin communal à Neuville-sous-Montreuil	28 648,80€ HT	■ Nettoyage des bassins GEMAPIE	*60 000€ HT
■ Renforcement de la digue de Neuville-sous-Montreuil	164 738,20€ HT	■ Création d'un bassin de tamponnement à Cormont	*300 000€ HT

1 248 km²

la superficie du bassin
versant de la Canche

320 km

la longueur totale
des cours d'eau du bassin

Le PAPI Canche a été labellisé en 2022.

Le PAPI c'est quoi ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un appel à projet concourant à la prévention des risques inondation. Les partenaires s'engagent à mener des actions pour une gestion globale et équilibrée du risque inondation. Les actions sont pensées à l'échelle d'un bassin au regard des aléas et des particularités du territoire.

Pourquoi un PAPI Canche ?

Son but est de présenter à l'État une vue précise des risques, des enjeux, et de chiffrer les besoins pour juguler les effets des inondations :

- Prévoir de réaliser des ouvrages, de développer et donner toute sa place à l'ensemble des alternatives visant à réduire la vulnérabilité des territoires, de mettre en place des actions de sensibilisation...
- Permettre l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, la surveillance et la prévision, l'alerte et la gestion de crise ou encore la prise en compte dans l'aménagement et l'urbanisme.

Par qui est élaboré le PAPI Canche ?

Le porteur est le SYMCEA (Syndicat Mixte Canche et Authie) en partenariat étroit avec la CA2BM, et les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Quels sont les objectifs du PAPI Canche ?

Ses objectifs sont concrètement repris au travers de 7 axes :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Axe 3 : alerte et gestion de crise ;
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ;
- Axe 6 : gestion des écoulements ;
- Axe 7 : création, gestion des ouvrages hydrauliques.

Quel est l'intérêt du PAPI Canche ?

La labellisation par l'État d'un PAPI permet de bénéficier de financements. Les actions du PAPI sont financées par les EPCI du bassin versant de la Canche (CA2BM, CC7V, ...), le fond de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier), L'Etat, l'Agence de l'eau, la Région Hauts-de-France. Il est labellisé pour une durée de 6 ans.

Des travaux pourraient être réalisés sans l'existence du PAPI Canche ?

Cela n'empêche pas les travaux qui dans tous les cas sont autorisés ou non par le Préfet. En revanche, le PAPI permet d'établir un accompagnement financier difficilement mobilisable hors PAPI. Dans les deux cas, des études et des autorisations sont obligatoires pour réaliser des travaux et des aménagements.

Acquisitions foncières

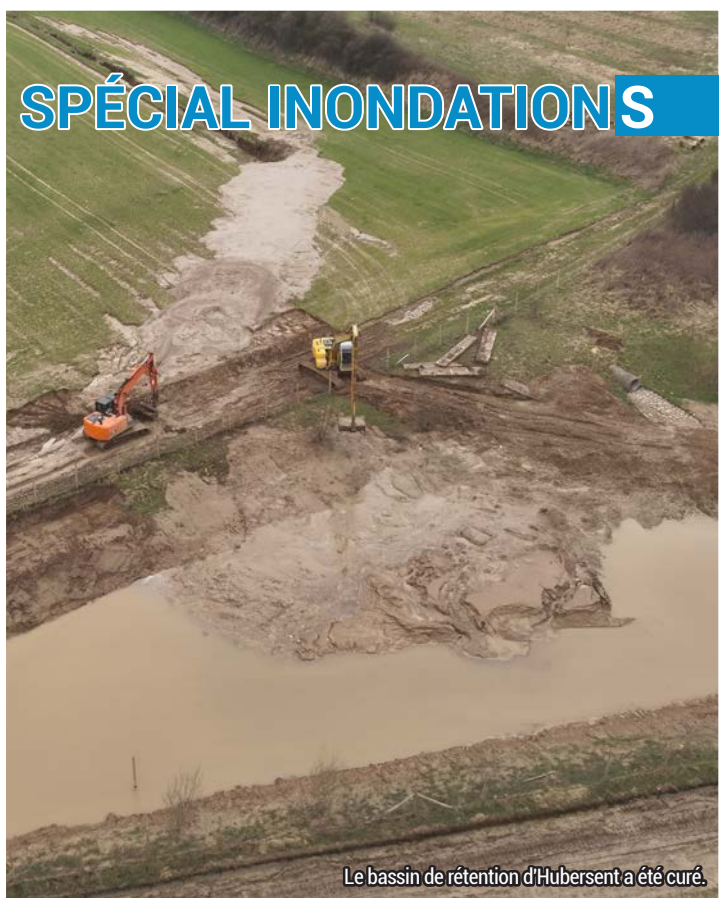
Dans le but de pouvoir réaliser de prochains aménagements dans le cadre de la lutte contre les inondations, la CA2BM a déjà fait l'acquisition de 12ha environ dans les marais de Neuville-sous-Montreuil et de Montreuil-sur-Mer.

Des contacts ont été pris pour d'autres parcelles sur ces mêmes secteurs.

Enfin, la collectivité est en contact avec la fédération des pêcheurs et la conservatoire des espaces naturels pour une meilleure gestion de leur patrimoine, vis-à-vis des inondations, dans les marais de Montreuil-sur-Mer, Neuville-sous-Montreuil, Brimeux....



Un chantier spectaculaire à la Calotterie.

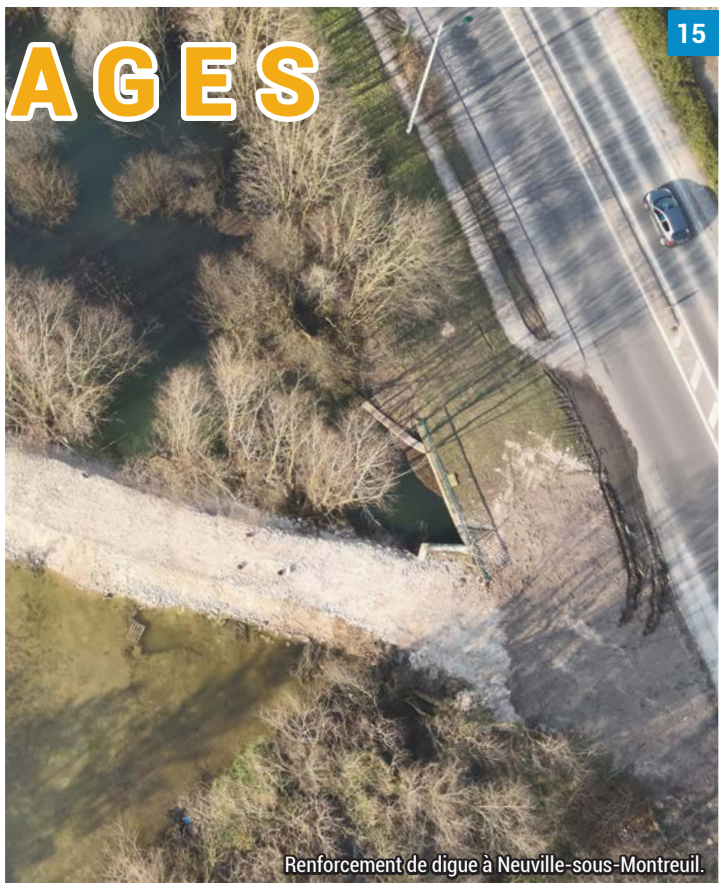


Le bassin de rétention d'Hubersent a été curé.

EN IMAGES



Le lit de la Canche a été curé sur une longueur de 600 mètres.



Renforcement de digue à Neuville-sous-Montreuil.



Logements en questions

Dès novembre 2023, lors des premières inondations qui ont frappé notre territoire, la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois s'est mobilisée pour prendre en charge les familles de sinistrés, victimes des inondations.

Une soixantaine de dossiers

- Le service habitat de la CA2BM a enregistré et traité sur la plateforme « démarches simplifiées » une soixantaine de dossiers afin d'aider les familles dans la prise en charge globale de leur logement en lien avec la cellule départementale dédiée au logement des personnes sinistrées.
- La CA2BM a également pris en charge les frais de relogement en urgence des personnes sinistrées non assurées au niveau de leur habitation.
- Un travail, en parallèle, a été effectué afin de constituer le parc de logement temporaire par le recensement des logements disponibles (notamment les meublés de tourisme) sur le territoire et l'enregistrement sur la plateforme dédiée, afin de rapprocher l'offre à la demande.

DES AIDES POUR SE PROTÉGER

Des dispositifs ont été mis en place tel MIRAPI qui permet aux particuliers d'être accompagnés pour protéger leur habitation. Pour en savoir plus : www.ca2bm.fr (onglet environnement/MIRAPI)

Prendre le relais des assurances

- Les assurances ont pris en charge 6 mois de frais de logement (loyers) des familles victimes des inondations. Au terme de cette période, il a été décidé en avril 2024 par le gouvernement de prendre en charge les frais de logement des personnes qui ne pouvaient pas regagner leur habitation à l'issue de ces six mois.
- Les EPCI prennent donc en charge six mois supplémentaires de frais de logement post couverture assurantielle, afin d'assurer le maintien des familles sinistrées dans leur logement temporaire.
- Depuis avril 2024, la Communauté d'Agglomération a, au total, en charge douze dossiers de familles de sinistrées, qui ont ainsi pu se maintenir dans leurs logements.
- Le montant total des frais pris en charge par la CA2BM s'élève à 51 882 euros TTC soit un budget prévisionnel d'environ 100 000 euros d'ici la fin d'année 2024.

AGGLO INFOS

Est édité par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

Directeur de la publication : Bruno Cousein

Conception/réalisation : service communication CA2BM - Rédaction et photos : service

communication CA2BM, service Gemapie CA2BM, Service urbanisme (photos drones)

Conception et impression : Imprimerie Aprim&Henry - 62170 Campigneulles-les-Petites

Tirage : 40 000 exemplaires sur papier 100 % PEFC de fabrication française.

Dépôt légal : juin 2019 : en cours